

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2008



Excusés : Ms BILLY, AULAS, DUVEAU, CLEMOT, SECHET, BARRE, DUGUE, MOUSSEAU.

Etaient présents : Mes PRAT, ROCHER, BRIERE, TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, MARTIN, HORREAU, Ms CHOUTEAU, GUEGNARD, SILVESTRE, BODINEAU, RENO, MILLET, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, PIVERT, BONNIN, DOLBOIS, VACHER, THAREAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, GAUTIER.

Pouvoirs : M MOUSSEAU a donné pouvoir à Mme DENIS

Sous la présidence de Michel PIRON

RASED

Monsieur PIRON indique que le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté situé à Thouarcé sollicite l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante ainsi qu'une connexion Internet. Il signale que du matériel peut tout à fait être mis à disposition.

Le RASED sollicite également l'achat d'un test psychologique des enfants d'une valeur de 1000€HT. Monsieur PIRON s'interroge sur l'intérêt d'un tel achat et sur l'avenir des RASED dans le contexte de réforme de l'Education Nationale.

Atelier DETRAPLAST

Monsieur PIRON indique que Monsieur OLLIVIER, gérant de la société DETRAPLAST qui s'installe début janvier, a sollicité des travaux supplémentaires par rapport aux aménagements prévus initialement.

Le résultat de l'appel d'offres pour le marché initial ayant été très favorable, les travaux supplémentaires n'entraîneront pas de surcoût de loyer par rapport à l'estimation initiale. Les travaux supplémentaires concernent les lots gros œuvre, menuiseries, électricité, plâtrerie, menuiseries, peinture, charpente métallique (demande de la SOCOTEC).

	Entreprises	Montant
Lot 1 Gros Œuvre (avenant)	BAUMARD	270€HT
Lot 2 Charpente métallique (avenant)	SOTEB A	1131€HT
Lot 4 Menuiserie Alu (avenant)	DAVID	274€HT
Lot 5 Electricité (avenant)	ATEBI	8323.43€HT
Lot 7 bis	BOURIGAULT	990€HT
Lot 8 Peinture	BARBIN	3014.80€HT
TOTAL		14003.23€HT

Conventions avec le Pays de Loire en Layon

Monsieur PIRON rappelle que dans le cadre de la réorganisation du Pays, des conventions doivent être passées avec la Communauté de Communes pour les missions suivantes :

- Transfert de la gestion du Syndicat Mixte du Pays de Loire en Layon à la Communauté de communes
- Transfert de la Plate-Forme d'Initiative Locale à la Communauté de Communes

Ces transferts de gestion font l'objet de compensations financières comme indiqué dans les projets de convention.

Monsieur PIRON rappelle que le but de ces transferts est de faire diminuer la cotisation au Pays mais que pour autant un chargé de mission énergies renouvelables a été recruté pour 3 ans par le Pays Saumurois en lien avec le Pays de Loire en Layon. Or, Monsieur PIRON considère qu'il ne s'agit pas de la bonne échelle pour agir. En effet, il considère que l'échelle départementale est plus appropriée en matière d'énergies comme le fait Monsieur CANS au SIEML pour les éoliennes.

Monsieur SILVESTRE ajoute que dans le cadre du futur CTU, des études préalables seront exigées.

Bibliothèque Intercommunale

Monsieur PIRON rappelle que le personnel d'accueil de la bibliothèque est mis à disposition de la commune. Cependant, l'un des agents étant contractuel, la mise à disposition n'est pas possible. Par conséquent, une convention doit être passée pour permettre le remboursement de son salaire soit 600€ en 2008.

Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou

- Validation du plan de récolement décennal

Monsieur PIRON signale que le code du patrimoine fait obligation au propriétaire de collections publiques classées « Musées de France » de procéder tous les 10 ans au récolement des collections. Un plan de récolement a donc été élaboré par la Directrice du Musée lequel présente l'organisation et la méthodologie. Ce plan doit être transmis à la DRAC après validation par la collectivité. Un procès verbal est dressé après chaque étape du récolement.

- Intégration des collections de 2008

Monsieur PIRON indique que chaque année, la Communauté de Communes doit intégrer les propositions d'acquisitions réalisées par le Musée. Ces propositions d'acquisitions correspondent aux dons qui ont été faits à l'Association en cours d'année 2008. Monsieur SILVESTRE fait remarquer qu'il s'agit essentiellement de petits objets (étiquettes de vin, mignonettes...)

-Projet du Syndicat des Vignerons

Monsieur PIRON interroge les personnes présentes sur le projet de construction d'un projet oenotouristique du Syndicat des Vignerons. Personne ne sait ou en est le projet.

Tourisme

Monsieur PIRON signale que le conseil communautaire a validé en septembre la prise en charge de la formation de la chargée de mission tourisme pour un montant de 3400€ pour deux ans pour un master développement touristique des territoires. Le montant de la formation est finalement de 3700€.

Transfert des ateliers relais du budget principal vers le budget annexe

Monsieur PIRON indique que la comptabilité de l'atelier relais ex SIR MSF se situant dans le budget principal et la comptabilité des travaux d'aménagement de cet atelier se situant dans le budget annexe, il est proposé d'opérer un transfert total sur le budget annexe des ateliers relais. Par ailleurs, les opérations de crédits-baux Thermal Ceramics et RMTP seraient transférées également dans le budget annexe des ateliers relais.

Le Président indique que si ce système a l'avantage de pouvoir travailler par opération, il a l'inconvénient de ne pas pouvoir récupérer les éventuels bénéfices d'opérations. En effet, les transferts du budget annexe vers le budget principal sont impossibles. Monsieur MILLET indique que cet argent pourrait servir à aménager des espaces. Le Président signale que cet argent pourrait servir à autre chose que le développement économique.

Rapport des commissions

Commission SPANC

Monsieur LE BARS indique que la dernière commission a permis de faire le point sur les diagnostics SPANC qui sont désormais terminés.

Les résultats sont les suivants : 58,30% d'installations non acceptables, 13,9% d'installations acceptables et 16,74% d'installations en bon fonctionnement. Parmi les installations non acceptables, on retrouve 51% de points noirs.

Pour l'organisation des réunions publiques de restitution, il faudra que toutes les communes aient validé leur règlement. Les réunions publiques seront organisées à partir du 5 mars. Un calendrier sera diffusé aux communes. Par ailleurs, le logiciel de gestion des ANC sera installé le même jour que la réunion publique sur le poste informatique de la mairie concernée.

Un document d'information a été réalisé par la Communauté de Communes Centre Mauges, il est proposé de le diffuser. Monsieur LE BARS rappelle qu'il n'y a pas de subventions pour les particuliers pour réaliser des travaux sur leur assainissement autonome. Il rappelle que le coût moyen des travaux oscille entre 6000€ et 7000€.

Monsieur PIRON souligne la nécessité de hiérarchiser le niveau de nuisances. Monsieur LE BARS signale que pour les maisons occupées par des personnes âgées seules, les installations ont été considérées non nuisibles compte tenu de leur occupation. En cas de changement de propriétaire, la situation pourrait évoluer.

Monsieur POURCHER s'interroge sur le délai dont dispose les usagers pour faire des travaux. Monsieur LE BARS indique que le diagnostic se fonde sur la loi de 1992 et que le délai pour faire les travaux est toujours repoussé faute de moyens. En effet, le délai pour faire les travaux est de 4 ans après le diagnostic mais de nouveaux textes législatifs devraient être publiés début 2009 pour repousser ce délai.

Monsieur PIVERT se demande si un modèle de règlement ne pourrait pas être diffusé aux communes. Monsieur LE BARS rappelle que ce travail a été fait en 2005-2006 et qu'un modèle avait été proposé à l'ensemble des communes et à plusieurs reprises. Un modèle d'arrêté du maire relatif à l'obligation de réaliser des travaux dans le cadre d'une vente de maison a aussi été diffusé.

Sur la compétence globale SPANC, Monsieur PIRON rappelle également de nouveau qu'elle est étroitement liée à la compétence urbanisme.

Monsieur THAREAU s'interroge sur la pollution générée par ces assainissements par rapport aux autres pollutions. Monsieur PERDRIEU indique que le diagnostic aura permis de mettre en évidence les points noirs, c'est-à-dire les installations qui ont un impact négatif sur les eaux. Il rappelle que l'objectif de la directive cadre européenne eau est d'atteindre un bon état des eaux en 2015.

Monsieur LE BARS indique que les synthèses du bureau d'études permettent d'entamer une réflexion sur le passage à l'assainissement collectif pour certains hameaux.

Par rapport à l'enquête sur l'eau et l'assainissement, il signale que les communes qui sont en régie pour l'assainissement collectif ont un prix pour une consommation de 120m³ moins important que les communes en affermage. Par ailleurs, pour l'assainissement non collectif, il serait possible d'envisager un groupement de commande. Cela impliquerait pour certaines communes de travailler avec 3 prestataires différents (eau, assainissement collectif, assainissement non collectif).

Monsieur MILLET indique que ce qui différencie le prix de l'eau sur les communes s'explique peut-être par la Taxe de l'Agence de Bassin qui diffère d'une commune à l'autre.

Commission Sociale

Monsieur LE BARS indique que la commission s'est réunie pour planifier la programmation de l'étude sur les 0-14 ans.

Nouvelle Salle de sport

Monsieur BODINEAU signale que l'appel d'offres sera lancé fin décembre. L'analyse des offres devra notamment vérifier la solidité des entreprises.

EVAD

Monsieur BODINEAU propose la date du 10 mai pour le Grand Prix du Layon 2009. L'organisation devra passer par les comités des fêtes des communes. Monsieur MILLET rappelle que les comités des fêtes n'ont pas été consultés. Monsieur VACHER se demande pourquoi la commission sport ne s'occupe pas de l'organisation. Monsieur BODINEAU indique que l'organisation consiste plus en de l'organisation d'évènements que du sport en tant que tel.

Questions diverses

Anjou Actiparc du Layon

Monsieur SILVESTRE donne lecture du courrier de la Préfecture à propos du permis de construire HERTEL. Ce courrier rappelle la conformité du dossier par rapport à la sécurité incendie, toutefois, il est demandé de prévenir les propriétaires de parcelles avoisinantes des effets thermiques qui seraient liés à la situation suivante : un feu du bâtiment, une défaillance des sprinklers du bâtiment, une défaillance du réseau incendie de l'Actiparc.

Cette demande ne concerne pas le bâtiment GAZELEY qui a été construit mais un dossier qui a été abandonné, il faudra toutefois être attentif à ce que cette demande ne soit pas faite pour le bâtiment GAZELEY. Monsieur PIRON s'interroge sur l'intérêt de mettre la panique chez les propriétaires voisins de l'Actiparc pour une situation qui serait pour le moins extrême.

Projet de déchetterie à Thouarcé

Monsieur LE BARS indique que l'enquête publique est en cours.

Accessibilité des bâtiments publics

Monsieur GAUTIER interroge les communes sur l'élaboration d'un plan d'accessibilité. Aucune commune n'a démarré ce travail.

Personnel de la Communauté de Communes

Monsieur PIRON indique que Maud ROBILLARD, comptable à la Communauté de Communes a donné naissance à une fille prénommé Ella.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la mise à disposition de matériel informatique (ordinateur+imprimante) ainsi que la création d'une ligne Internet au profit du RASED.

APPROUVE les avenants et les nouveaux lots relatifs aux travaux de l'atelier SIR MSF / DETRAPLAST

**ACCEPTÉ les transferts de gestion du Pays de Loire en Layon évoqués ci-dessus.
AUTORISE le Président à signer les deux conventions.**

**ACCEPTÉ la convention de remboursement de charges de fonctionnement de la bibliothèque avec la commune de Thouarcé.
AUTORISE le Président à signer cette convention.**

**VALIDE le plan de récolement des collections du Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou.
S'ENGAGE à transmettre à la DRAC le présent plan de récolement décennal.**

APPROUVE l'intégration de ces objets aux collections du Musée de la manière indiquée ci-dessus.

ACCEPTÉ la prise en charge de la formation ESTHUA de la chargée de mission tourisme pour un montant de 3700€.